



27 mars 2017

JE VOTE, TU VOTES, NOUS VOTONS

## Élection : les enveloppes sont prêtes

Le comité Élection se prépare à vous acheminer par la poste les quelque 3 500 enveloppes nécessaires à la tenue du présent scrutin. Rappelons que les postes de Président et de Secrétaire général, ainsi que de trois Vice-présidents, région Complexe-Desjardins, Place-Dupuis et Québec – Sud-Ouest, sont à pourvoir.

Votre enveloppe contiendra des informations utiles et les instructions pour le vote, en plus des publicités des candidates et candidats. Il est important de bien suivre les instructions afin d'assurer la confidentialité du vote. Le dépouillement s'effectuera le 13 avril.

Je vote !  
Tu votes !  
Nous votons !  
C'est aussi ça, la force du nombre

GRIEF DE PORTÉE GÉNÉRALE

## Le SSPHQ conteste la règle de gestion « Alcool et drogues » d'Hydro

Puisque la règle de gestion *Alcool et drogues en milieu de travail* contient des restrictions discutables et trop de zones grises qui rendent son application sujette à différentes interprétations, le Syndicat a déposé, dans un but préventif, un grief de portée générale auprès de l'employeur. Pour le moment, aucune date d'arbitrage n'a été fixée. Le Syndicat tente ainsi de forcer Hydro à discuter avec nous afin de rendre la règle plus claire, et surtout moins arbitraire.

La règle a notamment fait l'objet de discussions lors de la dernière rencontre de coordination des Syndicats d'Hydro affiliés au SFCP.

DIRECTION PRINCIPALE – SÉCURITÉ CORPORATIVE (DPSC)

## Un enquêteur de la DPSC veut vous rencontrer ?

Si la rencontre est faite à la demande d'un gestionnaire, voici 4 conseils précieux :

1. Demandez-lui de s'identifier (insigne et acte de nomination);
2. Demandez le nom du gestionnaire requérant et l'objet de la rencontre;
3. Demandez la présence de votre représentant syndical. Cette demande peut être faite en tout temps, soit avant ou pendant la rencontre;
4. Refusez de signer tout document préparé par l'enquêteur sous forme de rapport de police.

Il est préférable de collaborer avec la DPSC, mais rien ne vous oblige à vous incriminer ni à donner des détails sur autrui. En cas de doute, vous avez toujours l'option de vous taire et de faire appel au Syndicat.

Si la nature de la rencontre est d'ordre criminel, nous vous conseillons de contacter un avocat.



## Saviez-vous que...

### **L'INFORMATION REMONTE LE COURANT, JUSQU'AU COMITÉ EXÉCUTIF**

Cela nous assure d'avoir accès aux informations importantes et nous permet de segmenter les dossiers, de façon à les traiter adéquatement et à en discuter intelligemment en CE.



Pour ce faire, en préparation de chaque réunion du Comité exécutif, les Vice-présidents, en collaboration avec leurs directrices et directeurs présents dans les milieux de travail, formulent des synthèses sur les activités et événements qui ont marqué les dernières semaines dans leur région.

Le Président et la Secrétaire générale se livrent évidemment au même exercice, au niveau de l'organisation du travail, de la planification, du suivi des budgets et des sujets chauds qu'il faudra discuter.

À ces premiers comptes rendus s'ajoutent ceux des nombreux comités actifs et ceux relatant les relations de travail effectué avec les différentes divisions d'Hydro-Québec. Tous les comités, hormis Élection et Syndics, sont représentés au Comité exécutif par leur responsable politique, tout comme chaque Vice-président est responsable des relations avec l'une des « cheminées » d'Hydro.

Ce modus operandi permet au Comité exécutif d'être informé et de prendre des décisions éclairées. D'ailleurs, si l'un ou l'autre des dossiers ainsi remontés doit faire l'objet d'une décision en CE, celle-ci sera prise de manière démocratique par un vote suivant les discussions où chacun aura eu un droit de parole. Un membre du Comité exécutif = Un vote! Chaque décision est adoptée à la majorité.

 Comité Mobilisation  
[mobilisation@ssphq.org](mailto:mobilisation@ssphq.org)